

Communiqué de presse

Projet Rabaska : la réserve d'eau souterraine est menacée

***Eau Secours!* exige une étude d'impact couvrant tout le territoire de la réserve d'eau et non seulement aux alentours des installations**

Montréal, le 30 octobre 2007. La Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – *Eau Secours!*, s'interroge au sujet du projet de terminal méthanier Rabaska et de ses impacts sur la réserve d'eau souterraine de l'ensemble du territoire et exige du gouvernement qu'il respecte ses lois et la Politique nationale de l'eau.

Les faits démontrent que le ministère de l'Environnement ne connaît pas l'ensemble de la réserve d'eau souterraine de ce territoire. Qu'il n'a réalisé aucune activité de recensement qui lui est propre et n'a fait aucune analyse des documents déposés par les puisatiers opérant sur la réserve. Le ministère ne connaît pas les quantités d'eau déjà captées par les industries, commerces et les exploitations agricoles, ni l'impact démographique sur le captage d'eau, ni les projets de ces mêmes utilisateurs. Pire, il ne connaît pas le temps de recharge en période d'étiage* de l'ensemble de la réserve d'eau souterraine.

L'analyse produite par ce même ministère le 19 octobre 2007, se contente de nous dire que pour des raisons esthétiques, afin de ne pas nuire au paysage patrimonial, les réservoirs gaziers seront enfoncés de dix mètres dans le sol. On comprimera ainsi la nappe phréatique, mais les études hydrogéologiques n'étant pas complétées, le ministère ignore quel sera le volume d'eau qu'il faudra perpétuellement pomper. Mais au cas où... « *Le promoteur fait toute sorte de promesses* ».

Les puits résidentiels seront affectés

Le président d'*Eau Secours!* André Bouthillier, « *s'inquiète du manque de sérieux et de rigueur de l'approche gouvernementale. Car au moment même où le gouvernement présente sa vision du développement durable à l'Assemblée nationale***, il donne son aval à un promoteur qui n'a pas la responsabilité de faire l'analyse de l'ensemble de la réserve, mais de simplement s'assurer qu'il ne nuira pas aux résidents limitrophes de ses opérations. Est-ce un manque d'éthique que de court-circuiter ses propres fonctionnaires-conseillers qui ne savent d'aucune façon si l'article 31 du Règlement sur le captage des eaux souterraines (RCES) sera respecté».

La Coalition craint que l'abaissement de la nappe phréatique ait un effet négatif à long terme sur l'ensemble de la réserve d'eau et sur les activités économiques d'autres utilisateurs qu'aucune mesure de mitigation ne puisse éviter. Cela se nomme conflit d'usage.

Maintenant que les groupes environnementaux ont été muselés par des poursuites en libelle diffamatoire, que la régie de l'énergie a été écartée, que la Commission de protection du territoire agricole a été dessaisie du dossier. Le gouvernement passera-t-il aussi outre à ses propres lois?

Pour *Eau Secours!*, il est essentiel que le gouvernement réalise une étude hydrogéologique approfondie des disponibilités de la réserve d'eau souterraine à accueillir un projet de si grande envergure au moment où la pluviométrie est plutôt instable compte tenu des effets des changements climatiques. Ce sont les résultats de ses études sérieuses qui devraient avoir le dernier mot sur ce projet gazier et non les intérêts financiers à courtes vues de ses promoteurs.

* Différence entre le volume des prélèvements et le volume de renouvellement de la nappe aquifère par l'infiltration des précipitations de pluie.

** 2 octobre 2007 projet de stratégie en matière de développement durable, qu'il doit adopter d'ici la fin de l'année conformément à la loi adoptée en avril 2006.